

**COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL (CTL)  
DU 20 JANVIER 2012**

Suite au vote unanime de toutes les organisations syndicales (OS) **CONTRE les suppressions d'emplois prévues dans le département pour l'année 2012** lors du CTL du 12/01/2012, ce sujet a été reporté à un CTL suivant comme le prévoit la nouvelle réglementation.

En cas de vote défavorable unanime (c'est à dire sans abstention ou refus de vote d'une partie des représentants du personnel), le projet doit faire l'objet d'un nouvel examen.

Dans ce cas, l'administration peut, si elle le souhaite, présenter un projet modifié par rapport au projet initial.

Lors de la seconde convocation, quelles qu'en soient les raisons (absence de quorum ou 1<sup>er</sup> vote défavorable unanime), l'avis sera réputé avoir été donné même en cas de second vote défavorable unanime.

La direction a de nouveau mis à l'ordre du jour les suppressions d'emplois dans le département **sans aucune modification ni nouvelle proposition** avec les mêmes arguments que lors du CTL du 12/01/2012.

Entre autres, pour la direction, ces suppressions ayant été validées en **comité technique de réseau (CTR)**, c'est à dire en centrale, il était impossible de revenir sur ces suppressions d'emplois.

Aucune marge de manœuvre n'existe pour faire des ajustements.

La répartition est intangible malgré nos remarques lors du 1<sup>er</sup> CTL.

**FO DGFIP** a déploré que l'intervention de la direction locale auprès de la DG n'ait rien donné...

Les agents apprécieront l'estime des décideurs sur leurs conditions de travail.

La direction a ajouté que ces suppressions d'emplois (**63 agents de catégorie C et 56 suppressions net en tout**) sont l'application stricte de la règle gouvernementale du non-remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur 2 (plutôt 2 sur 3 dans le 93) et du plan de qualification ministérielle prévu aussi dans la loi de finances.

Qui plus est, dans le mode de calcul incompréhensible mis en place par la DGFIP pour tenter de justifier les chiffres de suppressions d'emplois décidés en amont par la loi de finances, le département 93 perd 9 emplois au titre de « **l'efficience** » (terme emprunté au secteur privé remettant bien en cause le service public qui englobe entre autres le taux de déclaration spontanée et la charte MARIANNE).

Cela signifie que le département est pénalisé pour sa non-rentabilité, en clair il ne rapporte pas assez d'argent dans les caisses de l'Etat.

Plus les agents manquent de moyens pour exercer leur travail, plus on enlève encore des emplois...

**Très belle logique affichée par la DG !! La DDFIP 93 a la tête sous l'eau, on l'enfonce encore plus.**

Les OS présentes ont déploré une nouvelle fois la non prise en considération :

- de la spécificité du département avec la misère sociale et la précarité qui ont pour conséquence une surcharge de travail pour les agents,
- de l'accueil à nos guichets qui accroît la surcharge de travail sans les effectifs nécessaires
- du stress engendré par cette situation particulière propre au 93 avec les arrêts maladie qui en découle.

**FO** a dénoncé la logique comptable avec laquelle agit la direction pour arbitrer les suppressions d'emplois.

De plus en plus, les agents (du stagiaire au manager) sont « baignés » dans une atmosphère de travail où la « **priorisation** » est le maître mot avec des contraintes journalières ne faisant qu'accentuer la perte de repères dans le travail.

En d'autres termes, il s'agit d'une **déshumanisation** progressive du travail.

La direction n'a pas hésité à utiliser toujours **des subterfuges** en essayant de faire croire qu'une meilleure organisation pourrait régler les problèmes.

Toutefois, la direction propose certains expédients, toujours au titre de « l'efficience », pour pallier à ces suppressions d'emplois :

- **En ce qui concerne les entreprises**, la direction a présenté le projet suivant :

Recruter des vacataires issus d'études supérieures ex 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année de droit fiscal pour relancer les professionnels qui n'auraient pas fait leur déclaration spontanée.

La direction souhaite **professionnaliser les vacataires** pour la raison que ces derniers ont la compétence et les connaissances en matière fiscale.

**FO DGFIP** s'oppose totalement à ce projet qui **remet en cause le Statut de la Fonction Publique** qui prévoit le recrutement d'agents titulaires par voie de concours et non pas de vacataires « spécialisés ».

De plus, ils seraient payés à minima, sans statut, pour une période définie, et destinés à remplacer les agents titulaires dont les effectifs fondent à vue d'œil.

Ce dispositif permettrait à la direction de **faire des économies sur la masse salariale**.

Des personnels extérieurs et de passage pourraient aussi avoir accès à des dossiers fiscaux et ainsi à des informations confidentielles.

- **En ce qui concerne les particuliers**,

la direction envisage de faire appel aux collectivités locales, aux CCAS, aux assistantes sociales, et à des organismes caritatifs afin de faciliter le travail et l'accueil au guichet et d'augmenter le nombre de déclarations spontanées.

Pour la direction, les contribuables ainsi aidés prendraient conscience que le fait de déclarer spontanément leur ouvre des droits.

Par ailleurs, la direction a également comme projet de demander aux CAF de ne plus verser aux bénéficiaires les aides dont ils bénéficient mais de les verser directement aux impayés des cantines et garderie.

**FO DGFIP** considère que ces palliatifs ne remplaceront jamais les emplois nécessaires à l'exercice des missions.

**En conclusion**, si la direction a affirmé aux OS présentes qu'elle reconnaît le mal-être au travail et qu'elle continuera à faire remonter à la DG la spécificité du département, **concrètement**, la direction utilise toujours des subterfuges comme les problèmes d'organisation dans les postes et services.

Elle applique « en bons soldats » les suppressions d'emplois décidées par la loi de finances.

La direction a du mal à voir la **réalité de la situation** et à prendre les mesures qui s'imposeraient afin d'éviter des drames qui pourraient surgir un jour.

Elle continue à s'appuyer sur la compétence et le professionnalisme des agents pour atteindre des objectifs irréalistes avec des effectifs en chute libre.

Mais un jour « la marmite » risque de trop chauffer...

**FO DGFIP** continuera à s'opposer à des projets remettant en cause le Statut de la Fonction Publique.

La mise en place d'expédients n'est pas efficace au regard du besoin urgent de moyens humains.

Continuer dans cette voie de suppressions d'emplois, surtout dans un département comme la Seine-Saint-Denis où le besoin d'un service public de proximité est plus fort qu'ailleurs (voir les files d'attente à nos guichets), mènera inévitablement à une dégradation insurmontable des conditions de travail.

**TOUS EN GREVE LE 2 FEVRIER**  
pour réclamer des emplois dans les services de la DGFIP

**Vos représentants en CTL :**

Didier DUCHESNE, Xavier CHATELAIN, Philippe MASSON et Frédéric DELHAIE.

**AVEC FO DEFENDONS LA LIBERTE ET L'INDEPENDANCE SYNDICALES**

Permanence FO DGFIP 93 : DDFIP Moulin , [fo.093@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.093@dgfip.finances.gouv.fr) ☎ 01.48.96.62.30